

## Comment rester informé ?



Des lettres PLUiH



Un parcours d'exposition temporaire, mobile et évolutif

## Comment participer ?



Un questionnaire en ligne sur le site internet de la CCPM

ou via ce QR Code



Des réunions publiques

Un registre de concertation disponible :



- au siège de la Communauté de communes à Rue
- à l'antenne d'Ailly-le-Haut-Clocher (1 rue d'Ergnies)

Une adresse mail dédiée (ci-dessous)



## Qui contacter ?

Communauté de Communes  
Ponthieu-Marquenterre  
33, bis route du Crotoy 80120 Rue  
[www.ponthieu-marquenterre.fr](http://www.ponthieu-marquenterre.fr)

Service Urbanisme  
[pluih@ponthieu-marquenterre.fr](mailto:pluih@ponthieu-marquenterre.fr)  
Tél : 03.22.27.27.10



Une démarche accompagnée par



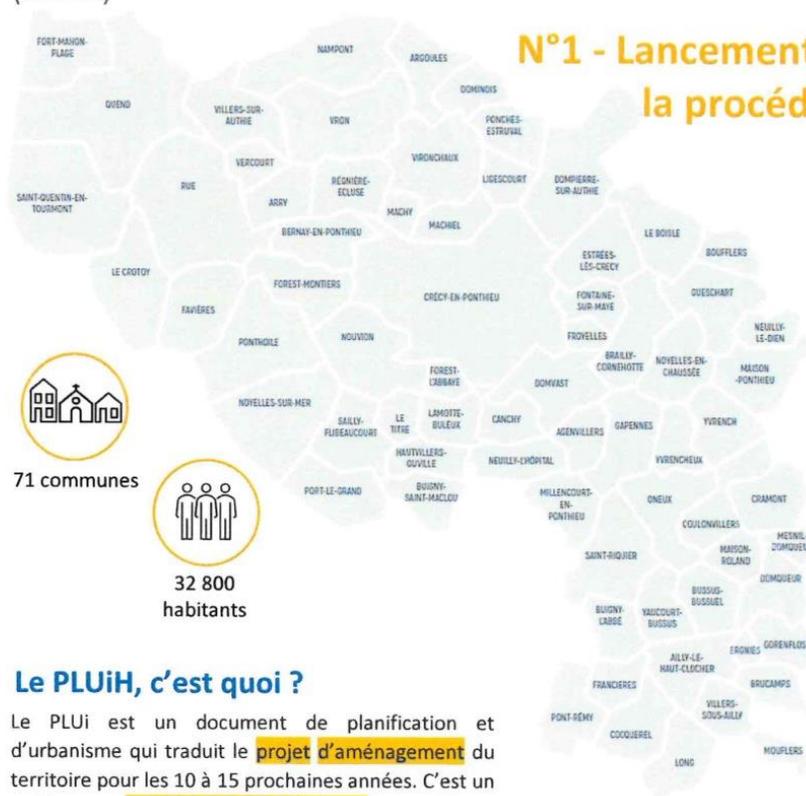
# La lettre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

## valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

### Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre (CCPM)



## N°1 - Lancement de la procédure



## Le PLUiH, c'est quoi ?

Le PLUi est un document de planification et d'urbanisme qui traduit le **projet d'aménagement** du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. C'est un outil pour **harmoniser et structurer** la politique d'aménagement à l'échelle des 71 communes qui composent la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre.

C'est l'occasion de mettre en œuvre des **dispositions réglementaires** qui permettent de valoriser et d'adapter l'espace aux besoins d'aujourd'hui et de demain.